

Aides financières aux projets de création et de développement des entreprises

Bénéficiaires : les entreprises de Poher Communauté, de Haut Cornouaille, de Yeun Elez, des Monts d'Arrée, de Kreiz-Breizh et de Callac-Argoat

Prêt Participatif :

Montant : fixé en fonction du nombre d'emplois et des investissements réalisés par rapport au projet de création ou développement de l'entreprise (2 600 € par emploi, montant transformé en subvention dès les embauches en CDI réalisées).

Une aide supplémentaire de 1 000 € est accordée pour l'embauche d'un ancien salarié de Marine Harvest.

Modalités : Taux 2% fixe, durée de remboursement de 1 à 2 ans avec différé possible.

Prêts bancaires avec notre partenaire bancaire : le CMB ARKEA

Prêt à taux zéro : durée de 3 à 5 ans avec différé possible sur 12 mois, ou prêt sans cautionnement : durée de 3 à 5 ans.

Montant de 10 à 300 k€.

Documents nécessaires pour un dossier :

- ⇒ Les derniers bilans, K-Bis, statuts.
- ⇒ Présentation de la société (origine, marché, activité, implantation, effectifs, produits, axes de développement, situation financière, investissements, financement, capital, ...)
- ⇒ Présentation du projet (stratégie, objectifs, prévisions du chiffre d'affaires, du résultat, d'embauche, d'investissement, ...)

A partir de ces éléments que vous me fournirez, nous construirons ensemble, votre plan de développement avec la traduction en éléments financiers (bilan, compte de résultats, besoin en fonds de roulement prévisionnels, plan de financement, ...)

Mes coordonnées : Cabinet GERIS Consultants Yves MARABEAU

Tél : 06.80.44.27.99

E Mail : yves.marabeau@geris-consultants.com
